



Légende

- Zones urbaines**
- Uc1 Centre historique dense
- Uc2 Secteur de protection de la diversité commerciale
- Ur1 Zone résidentielle de la Cité Viscose
- Ur2 Zone résidentielle d'Archelles
- Ur3 Zone résidentielle des faubourgs
- Uh Hameaux
- Us1 Equipements publics (à vocation de loisirs)
- Us2 Equipements publics (institut médico-éducatif)
- Us3 Equipements publics (ancienne station d'épuration)
- Us4 Equipements publics (tourisme, culturel) / commerce
- Uy Zone d'activités

- Zones à urbaniser**
- 1AU... Vocation mixte / habitat

- Zones agricoles**
- A Agricole stricte
- Ay STECAL (activité économique)

- Zones naturelles**
- N Naturelle stricte
- Ns Château

- Autres prescriptions**
- Zones humides
- Espace boisé classé (L113-1)
- Alignement d'arbres protégés au titre du L151-23
- Arbre isolé remarquable (EBC L113-1)
- Ripisylve protégée au titre du L151-23
- Verger protégé au titre du L151-23
- Mare / plan d'eau protégée au titre du L151-23
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination en zone A ou N

Commune d'
Arques-la-Bataille

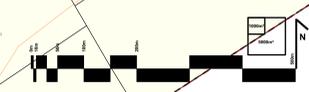
D'urbanisme

Plan de zonage
(partie centrale)

échelle 1/2500
Arrêté par le conseil municipal le 13 mars 2017

Fonds de plan ©2014 SIG Dieppe-Maritime
"IGN - BD TOPO - BD ORTHO - CG76"
Projection RGF1993 CC50

Chargé d'études :
PERSPECTIVES
Gauvain ALEXANDRE urbaniste
98, Le Petit Chemin 76520 Fresne-le-Plan



base de loisirs de la varenne
camping
les deux rivières